

Associations sportives
DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE
Année 2024



Formulaire à retourner au plus tard pour le 31 mars 2024 à : Mairie d'Ergué-Gabéric
3 place Louis Le Roux
29500 ERGUÉ-GABÉRIC

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ASSOCIATION

Nom :
Sigle habituel :
Adresse du siège social :
Code postal : Ville :
☎ ☎ @.....
Président : ☎
Secrétaire : ☎
Trésorier : ☎

Date de création de l'association :

Date de la dernière Assemblée Générale :

🔄 **Joindre le rapport moral et financier**

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Objet de l'association :
.....
.....

Public concerné :

Niveau de compétence géographique :

Local Départemental Régional National

Principales actions : (préciser l'objet et les dates des principales manifestations organisées)

Réalisées en 2023 :
.....
.....

Prévues en 2024 :
.....
.....

QUESTIONNAIRE SUR LA SAISON 2023/2024

I - EFFECTIFS

Adhérents	Gabérisois (1)	Non-Gabérisois (2)	TOTAL (1)+(2)
(a) Adhérents non licenciés :			
+18 ans
-18 ans
(b) Licenciés non-compétiteurs :			
+18 ans
-18 ans
(c) Licenciés compétiteurs :			
+18 ans
-18 ans
Total adhérents
<i>dont + 18 ans</i>
<i>dont - 18 ans</i>

➡ Joindre impérativement la liste nominative des adhérents classés par catégories et par +/- 18 ans avec : noms-prénoms, dates de naissance, adresses.

II – ENCADREMENT

➔ Joindre la copie des diplômes

Catégorie	Encadrants	Diplômes
-7 ans	- - -	- - -
-9 ans	- - -	- - -
-11 ans	- - -	- - -
-13 ans	- - -	- - -
-15 ans	- - -	- - -
-18 ans	- - -	- - -
18 ans et +	- - -	- - -

III – FRAIS DE FORMATION

➡ Joindre la copie des factures et des attestations de stages

Frais de formation des joueurs, des entraîneurs et des arbitres : seules sont prises en compte les formations directement liées au niveau sportif du club.

Nombre de formations qui ont eu lieu au cours de la saison 2022-2023 :

Objet de la formation	Nom, prénom du bénéficiaire	Rôle au sein du club	Coût (formation, déplacement, hébergement)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

COÛT TOTAL :

IV – FRAIS DE DÉPLACEMENT

➡ Joindre le calendrier des déplacements

Totaliser les km aller-retour de la saison pour toutes les équipes. Ne tenir compte que de la distance réelle entre Ergué-Gabéric et les autres communes sans multiplier par le nombre de voiture (pour le calcul de la subvention, un coefficient multiplicateur est appliqué par nature de sport afin de tenir compte du nombre de voitures nécessaires au déplacement de l'équipe).

Nombre de kilomètres effectués pour les compétitions au cours de la saison 2022/2023 :

V – FRAIS D'ARBITRAGE

➡ Joindre une copie des factures

Coût net total des frais d'arbitrage à la charge directe du club pour la saison 2022/2023 :

VI – ÉVÈNEMENT

Valorisation d'un événement sportif organisé sur Ergué-Gabéric par le club pour l'année 2024

Nom de l'évènement :

Date de l'évènement :

Caractéristique de l'évènement :

Niveau* : local départemental régional national

Catégorie* : -18 ans +18 ans

Genre * : Animation Compétition

**Cochez la case correspondante pour chaque critère : niveau, catégorie, genre*

VII – DOTATION ANNIVERSAIRE

**Dotation anniversaire pour l'organisation d'un évènement ouvert au public pour l'année 2024
(400€ tous les 10 ans ; 500€ pour les 50 ans ; 1 000€ pour les 100 ans)**

Nom de l'évènement : Date de l'évènement :

.....
.....

VIII – CONVENTIONS

L'association participe-t-elle aux conventions bipartite et tripartite mises en place à destination du jeune public pour l'année scolaire 2022/2023 ? Oui Non

Si oui, à quel(s) dispositif(s) :

Convention bipartite, nombre d'heures :

Convention tripartite, nombre d'heures :

Documents à fournir obligatoirement à l'appui de la demande de subvention

- Relevé d'identité bancaire
- Bilan et Compte de résultat 2023 (ou du dernier exercice connu)
- Budget prévisionnel 2024 (ou de l'exercice en cours)
- Attestations d'assurance pour 2024 : responsabilité civile et dommage aux biens
- Rapport d'activités 2023 et procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau

+ Pour une première demande de subvention par l'association ou en cas de modifications des statuts :

- Statuts de l'Association
- Récépissé de déclaration en Préfecture

NB : à défaut de présentation des pièces justificatives demandées, les éléments ne pourront être pris en compte pour le calcul de la subvention. Toutes modifications des éléments de la présente demande seront signalées dans les meilleurs délais à la Ville.

Fait à : _____

Certifié sincère et exact le : _____

Le Président
(signature)